

Crowe

Avvens Audit

Immeuble le Saphir

14, Quai du Commerce

CP 113

69266 LYON CEDEX 09

S3C Gestion

51, Rue Deleuvre

69004 LYON

ROCTOOL

S.A. au capital de 905 489,60 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

Rapports des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

Sommaire

- **Rapport sur les comptes annuels**
- **Rapport spécial sur les conventions réglementées**

Rapport sur les comptes annuels

Crowe

Avvens Audit

Immeuble le Saphir

14, Quai du Commerce

CP 113

69266 LYON CEDEX 09

S3C Gestion

51, Rue Deleuvre

69004 LYON

ROCTOOL

S.A. au capital de 905 489,60 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

ROCTOOL

S.A. au capital de 905 489,60 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

A l'Assemblée Générale de la société ROCTOOL,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ROCTOOL, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Ventilation du chiffre d'affaires net » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou de droit de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 13 avril 2022.

Les Commissaires aux comptes,

Avvens Audit
Membre de Crowe Global

Romuald COLAS



S3C Gestion

Bruno DEBRUN



Annexe

Description détaillée des responsabilités des Commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les Commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	2 727 167	2 409 563	317 605	475 143	- 157 538
Concessions, brevets, droits similaires	1 890 860	944 493	946 367	911 440	34 927
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 462 447	1 425 832	36 615	40 444	- 3 829
Autres immobilisations corporelles	724 616	670 469	54 148	56 435	- 2 287
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 853 828	2 853 828	0	0	
Créances rattachées à des participations	7 306 558	7 306 558			
Autres titres immobilisés	143 520		143 520	119 930	23 590
Prêts					
Autres immobilisations financières	85 941		85 941	84 421	1 520
TOTAL (I)	17 194 937	15 610 742	1 584 195	1 687 813	- 103 618
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	21 410	4 039	17 370	11 229	6 141
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	263 968		263 968	282 031	- 18 063
Avances et acomptes versés sur commandes	73 238		73 238	149 278	- 76 040
Clients et comptes rattachés	4 751 153	387 962	4 363 191	3 115 846	1 247 345
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				1 680	- 1 680
. Personnel				11 723	- 11 723
. Organismes sociaux	1 694		1 694	1 494	200
. Etat, impôts sur les bénéfices	92 255		92 255	117 592	- 25 337
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	97 980		97 980	52 493	45 487
. Autres	1 714 151	600	1 713 551	3 075 038	-1 361 487
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	254 000		254 000	254 000	
Disponibilités	1 641 094		1 641 094	890 830	750 264
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	240 099		240 099	163 689	76 410
TOTAL (II)	9 151 040	392 601	8 758 440	8 126 922	631 518
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	72 652		72 652	336 901	- 264 249
TOTAL ACTIF (0 à V)	26 418 630	16 003 343	10 415 287	10 151 636	263 651



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 905 482)	905 482	904 965	517
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 894 897	17 890 545	4 352
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	0	0	
Autres réserves			
Report à nouveau	-14 785 685	-11 214 298	-3 571 387
Résultat de l'exercice	-1 398 428	-3 571 387	2 172 959
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 616 266	4 009 826	-1 393 560
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	77 986	340 802	- 262 816
Provisions pour charges	474 440	36 544	437 896
TOTAL (III)	552 426	377 347	175 079
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	1 276 969		1 276 969
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	3 089 867	3 029 093	60 774
. Découverts, concours bancaires	602	1 344	- 742
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	32 500	32 500	
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	721 334	648 602	72 732
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 274 828	1 131 305	143 523
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	316 919	260 782	56 137
. Organismes sociaux	248 971	375 921	- 126 950
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 197	131 293	- 129 096
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	54 348	15 101	39 247
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	31 267		31 267
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	23 863	95 500	- 71 637
TOTAL (IV)	7 073 665	5 721 441	1 352 224
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	172 930	43 024	129 906
TOTAL PASSIF (I à V)	10 415 287	10 151 636	263 651



SA ROCTOOL

Compte de résultat



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation sur 12 mois	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	1 160 004	2 162 937	3 322 941	3 336 522	- 13 581	-0,41
Production vendue biens						
Production vendue services	478 592	3 431 830	3 910 422	1 440 539	2 469 883	171,46
Chiffres d'affaires Nets	1 638 596	5 594 766	7 233 363	4 777 062	2 456 301	51,42
Production stockée			8 486	3 324	5 162	155,29
Production immobilisée			86 011	112 666	- 26 655	-23,66
Subventions d'exploitation			13 956	14 186	- 230	-1,62
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			121 446	105 788	15 658	14,80
Autres produits			30 825	15 838	14 987	94,63
Total des produits d'exploitation (I)			7 494 085	5 028 863	2 465 222	49,02
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 882 451	1 833 271	49 180	2,68
Variation de stock (marchandises)			18 063	-50 529	68 592	135,75
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 932 641	1 387 536	545 105	39,29
Impôts, taxes et versements assimilés			82 525	54 022	28 503	52,76
Salaires et traitements			1 703 729	1 593 129	110 600	6,94
Charges sociales			788 845	786 404	2 441	0,31
Dotations aux amortissements sur immobilisations			356 759	553 530	- 196 771	-35,55
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 944	13 021	- 10 077	-77,39
Dotations aux provisions pour risques et charges			475 873	6 755	469 118	N/S
Autres charges			85 558	42 782	42 776	99,99
Total des charges d'exploitation (II)			7 329 386	6 219 921	1 109 465	17,84
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			164 699	-1 191 057	1 355 756	113,83
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			86 063	82 301	3 762	4,57
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			819	628	191	30,41
Reprises sur provisions et transferts de charges			336 901	34 350	302 551	880,79
Différences positives de change			5 770	667	5 103	765,07
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			23 633		23 633	N/S
Total des produits financiers (V)			453 187	117 946	335 241	284,23
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 044 278	2 533 262	- 488 984	-19,30
Intérêts et charges assimilées			52 956	39 158	13 798	35,24
Différences négatives de change			3 471	9 507	- 6 036	-63,49
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			43	24 217	- 24 174	-99,82
Total des charges financières (VI)			2 100 748	2 606 144	- 505 396	-19,39
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 647 561	-2 488 198	840 637	33,78
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-1 482 862	-3 679 255	2 196 393	59,70



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation sur 12 mois	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37 336		37 336	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	81 546	5 336	76 210	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	118 882	5 336	113 546	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	105		105	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	126 599		126 599	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	126 704		126 704	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-7 822	5 336	- 13 158	-246,59
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-92 255	-102 532	10 277	10,02
Total des Produits (I+III+V+VII)	8 066 154	5 152 145	2 914 009	56,56
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	9 464 583	8 723 533	741 050	8,49
RESULTAT NET	-1 398 428	-3 571 387	2 172 959	60,84
Dont Crédit-bail mobilier	26 858	46 702	- 19 844	-42,49
Dont Crédit-bail immobilier				



SA ROCTOOL

Annexes aux comptes annuels



Annexes aux comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 10 415 287,20 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -1 398 428,42 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.



SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Liste des filiales et participations



Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect des principes édictés par le règlement de l'ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et les règlements de l'ANC le modifiant, conformément aux principes de base:

- continuité de l'exploitation,
- enregistrement au coût historique
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Frais de R & D

Les frais de R&D sont comptabilisés selon la méthode préférentielle à l'actif du bilan lorsque les critères d'activation sont respectés. La société a activé au cours de ces douze mois 97 910 euros au titre des frais de R&D.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

Les frais de développement sont clairement définis et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément ;

La faisabilité technique est démontrée ;

Les développements ont de sérieuses chances d'être commercialisés ou utilisés en interne ;

Les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs ;

Les ressources techniques et financières nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des ingénieurs et techniciens et les charges de structure nécessaires pour les activités de développement.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée.



Frais de R&D	de 02 à 03 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Matériel et outillage industriels	de 01 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Matériel de transport	de 01 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 04 ans
Mobilier	de 03 à 05 ans



IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutations, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, sont rattachés au prix de revient des titres de participation. Ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement fiscal selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titre de participation est appréciée sur la base :

- ✗ des capitaux propres, des résultats des filiales et de ses perspectives d'avenir,
- ✗ des multiples de résultats (exploitation, courant, consolidé) en fonction de la spécificité de chaque entité et de l'évolution des marchés.

STOCKS

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les travaux en cours sont évalués en fonction des temps passés, au coût de revient des rémunérations chargées des ingénieurs et techniciens. Ils s'élèvent à la clôture de l'exercice à 21 409.50 euros.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur sur la base du taux de conversion du jour.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin de période.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision en totalité.

ACTIONS PROPRES

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 18 Mai 2021 a autorisé, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, votre Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à faire racheter par la Société ses propres actions en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant en toute indépendance au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI).

Pour rappel, au cours de l'année 2021, 23 696 actions Roctool ont été acquises et 22 896 actions Roctool ont été vendues : au 31 décembre 2021, la Société détenait 19 800 de ses propres actions.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :
l'ANC 2015-06 et 2016-07
les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce



Informations complémentaires pour donner une image fidèle

1) Faits significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice :

Suite à l'autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2021, le Conseil d'administration a attribué 238 440 actions gratuites (détails dans le rapport spécial du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 18/05/2021).

La société a émis un emprunt obligataire en date du 13 décembre 2021 d'un montant de 1 273 900 euros représentant 636 900 obligations ORNAN 2021 d'une valeur nominale de 2 euros (opération d'émission d'obligations remboursables en actions ou en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires).

Le taux d'intérêt de l'emprunt est 5% annuel capitalisé et payable à maturité ou lors de l'exigibilité anticipée. La date de maturité de l'emprunt est fixée au 31 mai 2023.

La société a signé début 2022 un contrat avec un client pour un montant de 2 200 K€ au titre de l'exercice 2021. Le montant a été constaté en facture à établir au 31.12.2021.

2) Evènements postérieurs :

Néant.

3) Parties liées :

Aucune transaction significative convenue à des conditions anormales de marché n'a été identifiée.

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise

Règles et méthodes comptables

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

METHODOLOGIE SUIVIE

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts.

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

L'activité de l'entreprise

L'entreprise, malgré les différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, n'a pas constaté de réduction d'activité se traduisant par une baisse de son chiffre d'affaires.

MESURES MISES EN PLACE

Report des cotisations sociales

Le gouvernement, au cours de l'exercice 2020/2021 et en fonction des mesures de confinement et de fermeture, a ouvert aux entreprises qui le désiraient la possibilité de reporter les cotisations sociales de plusieurs mois.

L'entreprise a donc opté pour le report des cotisations sociales des mois concernés.

Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE)

L'entreprise a obtenu au cours de l'exercice un prêt garanti par l'Etat (PGE) qui figure dans le paragraphe « emprunt » de la présente annexe.

Ce prêt doit permettre à l'entreprise de renforcer sa trésorerie et lui permettre de régler ses dettes d'exploitation.

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Toutefois l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



Etat des immobilisations

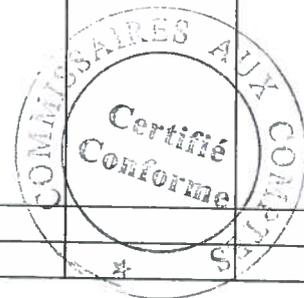
	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	2 825 968		97 910
Autres immobilisations incorporelles	1 795 961		169 948
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 542 910		2 637
Autres installations, agencements, aménagements	428 899		15 942
Matériel de transport	218		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	265 538		14 019
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 237 565		32 598
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	8 188 761		1 971 625
Autres titres immobilisés	119 930		23 590
Prêts et autres immobilisations financières	84 421		1 520
TOTAL	8 393 112		1 996 735
TOTAL GENERAL	15 252 605		2 297 192

	Diminutions		Valeur brute Immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement		196 711	2 727 167	2 727 167
Autres immobilisations incorporelles		75 049	1 890 860	1 890 860
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		83 100	1 462 447	1 462 447
Autres installations, agencements, aménagements			444 841	444 841
Matériel de transport			218	218
Matériel de bureau, informatique, mobilier			279 557	279 557
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		83 100	2 187 063	2 187 063
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			10 160 386	10 160 386
Autres titres immobilisés			143 520	143 520
Prêts et autres immobilisations financières			85 941	85 941
TOTAL			10 389 847	10 389 847
TOTAL GENERAL		354 860	17 194 937	17 194 937

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 350 824	239 349	180 611	2 409 563
Autres immobilisations incorporelles	884 521	78 696	18 724	944 493
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 502 465	6 467	83 100	1 425 832
Installations générales, agencements divers	409 064	9 285		418 349
Matériel de transport	218			218
Matériel de bureau, informatique, mobilier	228 938	22 963		251 901
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	2 140 686	38 715	83 100	2 096 300
TOTAL GENERAL	5 376 031	356 760	282 435	5 450 356

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	239 349				
Autres immobilisations incorporelles	78 696				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 467				
Installations générales, agencements divers	9 285				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	22 963				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	38 715				
TOTAL GENERAL	356 760				



Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change	336 901	72 652	336 901	72 652
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	40 445	475 873	36 544	479 774
TOTAL Provisions	377 347	548 525	373 445	552 426
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	8 188 761	1 971 625		10 160 386
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	1 695	2 344		4 039
Sur comptes clients	443 945		55 984	387 962
Autres dépréciations		600		600
TOTAL Dépréciations	8 634 401	1 974 569	55 984	10 552 987
TOTAL GENERAL	9 011 748	2 523 095	429 429	11 105 413
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		478 817	92 528	
- financières		2 044 278	336 901	
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Provision pour garantie

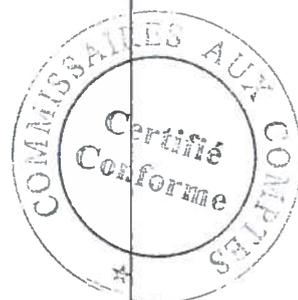
Au 31 décembre 2021, notre société ne possède pas un historique fiable et suffisant pour estimer les risques financiers liés aux garanties données sur les ventes des générateurs, recirculateurs et pupitres, du fait notamment d'un historique des ventes encore récent.

L'impact est toutefois estimé non significatif.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	7 306 558		7 306 558
Prêts			
Autres immobilisations financières	85 941		85 941
Clients douteux ou litigieux	387 962		387 962
Autres créances clients	4 363 191	4 363 191	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 694	1 694	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques	92 255	92 255	
- T.V.A	97 980	97 980	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	26 111	26 111	
- Divers	1 245	1 245	
Groupe et associés	1 675 959	1 675 959	
Débiteurs divers	10 836	10 836	
Charges constatées d'avance	240 099	240 099	
TOTAL GENERAL	14 289 830	6 509 370	7 780 460
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 276 969	3 069	1 273 900	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	602	602		
- plus d'un an	3 089 867	1 224 101	1 865 766	
Emprunts et dettes financières divers	32 500			32 500
Fournisseurs et comptes rattachés	1 274 828	1 274 828		
Personnel et comptes rattachés	316 919	316 919		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	248 971	248 971		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques				
- T.V.A	2 197	2 197		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	54 348	54 348		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	31 267	31 267		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	23 863	23 863		
TOTAL GENERAL	6 352 331	3 180 165	3 139 666	32 500
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 911 671			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	577 071			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits incluent deux Prêts Garantis par l'Etat (PGE), d'un montant de 1,8m€ et 0,6m€ souscrit en 2020 et 2021 respectivement.

PGE 2020. Conformément aux options d'amortissement des PGE proposées par les banques et BPI France, la Société a fait le choix de rembourser les prêts sur 5 ans avec un an de franchise, à savoir (i) le paiement des intérêts sur la période 2021-2026, et (ii) le remboursement du capital sur la période 2022-2026.

PGE 2021. Conformément aux options d'amortissement des PGE proposées par les banques et BPI France, la Société aura, avant la première date d'anniversaire en 2022, le choix de rembourser les prêts sur une durée ne pouvant excéder 5 ans.



Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	257
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	2 249 672
Autres créances	4 063
DISPONIBILITES	
TOTAL	2 253 992

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 898
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 648
Dettes fiscales et sociales	495 658
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	623 204

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	240 099	23 863
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	240 099	23 863

Ecart de conversion en monnaie étrangère

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur Immobilisations non financières				
- Sur Immobilisations financières				
- Sur créances	64 223			172 930
- Sur dettes financières				
- Sur dettes d'exploitation	8 430			
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	72 652			172 930

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 524 827	0,20
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	2 583	0,20
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 527 410	0,20

Certaines actions ont un droit attaché :

A la clôture de la situation, 923 157 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Variation des fonds propres

Fonds propres	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Capital Social	904 965	517		905 482
Prime d'émission-BS	17 888 540	4 352		17 892 892
Bons souscriptions actions	2 005			2 005
Réserves	0			0
Report à nouveau	-11 214 298	- 3 571 387		-14 785 685
Résultat de l'exercice	-3 571 387	-1 398 428	-3 571 387	-1 398 428
Total	4 009 825	- 4 964 946	-3 571 387	2 616 266



Bspce

	A l'ouverture	Créés	Souscrits	Exercés/Caduques	A la clôture
Nombre de titres	152 500				152 500

Etendue des droits qu'elles confèrent :

Les BSPCE 2012 permettront la souscription de 50 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune émises au prix correspondant au dernier cours de bourse de clôture de l'action de la Société le jour de leur attribution, soit 5,50 euros par action.

Les BSPCE 2014 permettront la souscription de 50 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune émises au prix correspondant au dernier cours de bourse de clôture de l'action de la Société le jour de leur attribution, soit 12,10 euros par action.

Les BSPCE 2015 permettront la souscription de 52 500 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune émises au prix correspondant au dernier cours de bourse de clôture de l'action de la Société le jour de leur attribution, soit 8,36 euros par action.

BSA

	Nombre
BSA BOULANGER 2015	10 000
BSA BOULANGER 2016	100 000

	A l'ouverture	Créés	Souscrits	Exercés	A la clôture
Nombre de titres	110 000				110 000

Les BSA Boulanger 2015 permettront la souscription de 10 000 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune émises au prix correspondant au dernier cours de bourse de clôture de l'action de la Société le jour de leur attribution, soit 8,36 euros par action.

Les BSA Boulanger (2016) permettront la souscription de 100 000 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune émises au prix correspondant au dernier cours de bourse de clôture de l'action de la Société le jour de leur attribution, soit 6,79 euros par action.



Bons de souscription d'actions 2020 et 2020/2

	À l'ouverture	Créés	Attribués	Exercés / caduques	À la clôture
BSA2020	2 658 605		5166	2 653 439	-
BSA2020/2	622 074	2583			624 657

Chaque actionnaire a reçu un BSA₂₀₂₀ à raison de chaque action détenue le 23 janvier 2020 (date d'enregistrement comptable), pour une création de 3 902 753 BSA₂₀₂₀. Ces BSA₂₀₂₀ sont cotés sur le marché d'Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013477585, et ont un prix d'exercice de 3,00 euros, avec pour parité d'exercice d'une (1) action nouvelle souscrite pour l'exercice de deux (2) BSA₂₀₂₀.

Suite aux assemblées des porteurs de BSA et l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2020, la date de validité des BSA₂₀₂₀ a été prorogée jusqu'au 25 octobre 2021.

Au 31 décembre 2021 :

✂ 1 249 314 BSA₂₀₂₀ ont été exercés et 624 657 nouvelles actions ont été émises.

✂ 2 653 439 BSA₂₀₂₀ sont devenus caduques.

Une période d'accélération était prévue, destinée à favoriser l'exercice immédiat des BSA₂₀₂₀. En cas d'exercice de BSA₂₀₂₀ dans les 2 mois suivant leur attribution (à savoir jusqu'au 23 mars 2020 inclus), chaque actionnaire ayant exercé des BSA₂₀₂₀ se voit attribuer gratuitement autant de bons de souscription d'actions, dénommés BSA_{2020/2}, que d'actions nouvelles créées sur exercice des BSA₂₀₂₀.

Les BSA_{2020/2} sont également cotés sur le marché d'Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013477593, et ont un prix d'exercice de 4,50 euros avec pour parité d'exercice d'une (1) action nouvelle souscrite pour l'exercice de cinq (5) BSA_{2020/2}. Les BSA_{2020/2} peuvent être exercés jusqu'au 23 mars 2025 inclus.

Au 31 décembre 2021, 622 074 BSA_{2020/2} ont été attribués. Les 1 329 302 BSA_{2020/2} restant ont été annulés.

Les termes et conditions complets des BSA₂₀₂₀ et des BSA_{2020/2} sont disponibles sur le site internet de la Société (<http://www.roctool.com/company/company-documents>).



Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	3 322 941
Production vendue services	3 910 422
TOTAL	7 233 363

Répartition par marché géographique	Montant
France	1 638 596
Etranger	5 594 766
TOTAL	7 233 363

Pour une meilleure présentation économique des comptes, les concessions de licences sont incluses dans le chiffre d'affaires.

Concessions de licence

À la signature du contrat de concession de licence, le client paie un montant forfaitaire (« up-front ») qui rémunère le droit à l'accès à la technologie Roctool. Ce montant est comptabilisé en concession de licence : il est définitivement acquis et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

L'obligation de Roctool est de mettre sa technologie à disposition du client afin que celui-ci réalise ses tests de développement. En l'absence d'obligation ultérieure, le revenu est acquis à la date de mise à disposition de la technologie au client.

Redevances

Dans le cadre d'une licence qui donne le droit au client d'utiliser la technologie Roctool dans un cadre de production, le contrat de licence prévoit généralement le paiement d'une redevance proportionnelle à la production du client directement liée à l'utilisation de la technologie Roctool.

Cette redevance prend, le plus souvent, la forme d'un minimum annuel qui est déduit de la redevance proportionnelle au cas où celle-ci serait supérieure. Dans l'hypothèse où la redevance proportionnelle serait inférieure au minimum annuel de redevance versée, le minimum annuel restera définitivement acquis à la société.

Prestations de services

La règle générale prévoit la facturation à la réalisation complète de la prestation et, à la clôture, les prestations non encore facturées sont constatées en stocks de travaux en cours.

Les trois principaux postes de prestations de services sont :

- ✘ Etudes : études de rhéologie, études thermiques et conception assistée par ordinateur de l'outillage.
- ✘ Location : location d'équipements tels que kit générateurs. La prestation est facturée mensuellement en début de période.
- ✘ Prestations diverses : essais réalisés dans les centres de démonstrations Roctool, transport et installation des équipements, formation du personnel du client, support technique.

Ventes de marchandises

Elles incluent les ventes d'équipements tels que kit générateurs, moules, etc. Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de contrôle.

Composition du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31/12/2021 s'élève à une perte de 7 822 €. Il est composé des éléments suivants :

	Charges	Produits
Divers ajustements tiers	7 000	37 336
Cessions d'actifs immobilisés	119 599	81 546
Pénalités et amende	105	
TOTAL	126 704	118 882

Composition du résultat financier

Le résultat financier au 31/12/2021 s'élève à une perte de 1 647 561 euros. Il est composé des éléments suivants :

	Charges	Produits
Produits des participations		86 063
Autres intérêts		819
Dotations / Reprises sur provisions	2 044 278	336 901
Intérêts et charges assimilées	52 956	
Cessions VMP Invest	43	23 633
Différences de change	3 471	5 770
TOTAL	2 100 748	453 187

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-1 482 862	
Résultat exceptionnel (et participation)	-7 822	
Résultat comptable	-1 398 428	



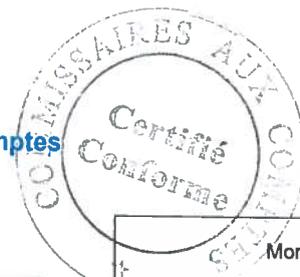
Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
Autres - Ecart de change actif	72 652
TOTAL	72 652
Allègements de la dette future d'impôts	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation : - Provision pour perte de change	72 652
Autres : - Ecart de change passif	172 930
TOTAL	245 583
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins-values à long terme	19 907 409

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes



	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	40 355
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	1 695
TOTAL	42 050

	Montant
- Crowe Avvens Audit	23 630
- S3C	18 420
TOTAL	42 050

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	21	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	27	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		86 571	
TOTAL		86 571	

Commentaires :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

Le montant de cet engagement n'est pas provisionné dans les comptes annuels.

La convention collective dont dépend la société est la métallurgie de Savoie avec une extension à la métallurgie nationale pour les cadres et les ETAM.

Le montant de l'engagement est de 86 571 euros. Nous avons retenu pour hypothèse :

- Taux de charges : 45%
- Age de départ : 67 ans
- Taux progression salaires : 2%
- Taux actualisation : 0.98%
- Taux rotation : 2.86%

Les engagements de retraite sont évalués en application de la Rec. ANC no 2013-02.

La méthode utilisée est la méthode classique « rétrospective prorata temporis ».

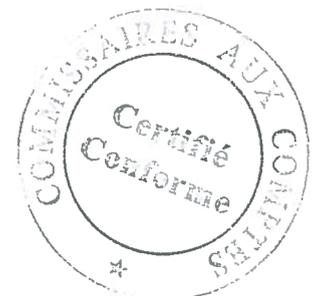


Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Roctool INC	460 569	(2 430 202)	100,00	460 569	0	2 530 723		736 738	(213 695)	
Roctool GMBH	25 000	(1 391 266)	100,00	25 000	0	1 392 877		0	(12 584)	
Roctool KK	25 318	(791 722)	100,00	25 318	0	1 024 381		197 031	(168 481)	
Roctool Taiwan	143 072	(524 606)	100,00	143 072	0	384 517		0	(87 529)	
Roctool Shanghai	2 199 869	(2 758 060)	100,00	2 199 869	0	1 974 061		1 934 812	(543 372)	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										



Rapport spécial sur les conventions réglementées

Crowe

Avvens Audit

Immeuble le Saphir

14, Quai du Commerce

CP 113

69266 LYON CEDEX 09

S3C Gestion

51, Rue Deleuvre

69004 LYON

ROCTOOL

S.A. au capital de 905 489,60 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

ROCTOOL

S.A. au capital de 905 489,60 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

A l'Assemblée Générale de la société ROCTOOL,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice.

En application des articles L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

➤ Avec la société ROCTOOL - Mandat de conseil

Personne concernée : Monsieur Jean-Marie DEMAUTIS, Président du Conseil d'Administration de ROCTOOL.

Nature et objet :

Votre société a conclu le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 12 mois un mandat de Conseil par lequel Monsieur Jean-Marie DEMAUTIS pourra apporter les prestations suivantes :

- le conseil consistant à suivre le compte de résultat et les éléments financiers demandés lors du Conseil d'Administration,
- le support par des déplacements ponctuels sur les zones géographiques de ROCTOOL,
- les rapports et synthèse comprenant l'information régulière de la société ROCTOOL sur les missions du mandataire.

Le contrat prévoit une rémunération de 3 500 euros hors taxes par mois.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant comptabilisé s'élève à 42 000 euros hors taxes.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Votre Conseil d'Administration a motivé cette convention indiquant que celle-ci était dans l'intérêt de la société.

➤ **Avec la société FLEX – Contrat de licence**

En application des articles L.225-42 du code de commerce et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Personne concernée : Monsieur Jean-François ZOELLER,
Administrateur de la société ROCTOOL.

Nature et objet :

Votre société a conclu avec la société FLEXTRONICS un contrat de licence le 15 janvier 2020. Le contrat de licence prévoit la réalisation de travaux complémentaires d'étude par votre société.

Modalités :

Sur l'exercice 2021, aucune dépense n'a été engagée par votre société au titre de cette convention.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Votre Conseil d'Administration a motivé cette convention indiquant que celle-ci était dans l'intérêt de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 23 mars 2022, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

II. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec les sociétés ROCTOOL SA, ROCTOOL INC, les clients finaux VAUPELL et DEKKO - Convention Tripartite sur l'autorisation de la technologie ROCTOOL

Personne concernée : Monsieur Mathieu BOULANGER, Directeur Général de la société ROCTOOL.

Nature et objet :

Votre société a conclu le 17 et le 22 février 2016 respectivement une convention tripartite afin d'autoriser ROCTOOL INC à utiliser la technologie de ROCTOOL.

Modalités :

Cette convention n'a donné lieu à aucune refacturation entre les sociétés ROCTOOL et ROCTOOL INC sur l'exercice 2021.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Votre Conseil d'Administration a motivé cette convention indiquant que celle-ci était dans l'intérêt de la société.

- Avec les sociétés ROCTOOL, ROCTOOL INC, ROCTOOL GMBH, ROCTOOL TAIWAN, ROCTOOL KK, ROCTOOL SHANGHAI - Prestations de services

Personne concernée : Monsieur Mathieu BOULANGER, Président de la société ROCTOOL INC, et Directeur Général de la société ROCTOOL SA.

Nature et objet :

Votre société a conclu le 1^{er} janvier 2018 une convention de prestations de services avec ses filiales.

Cette convention prévoit la facturation des services suivants avec une marge de 5 % applicable sur les frais directs et indirects liés à ces prestations de services :

- administratifs,
- commerciaux,
- techniques,
- et utilisation de licences.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre société a versé à :

- ROCTOOL INC, la somme de 98 162 euros hors taxes,
- ROCTOOL SHANGHAI, la somme de 23 258 euros hors taxes

Aucune refacturation n'a été réalisée au titre de cette convention à ROCTOOL KABUSHIKI KAISHA, ROCTOOL TAIWAN, ROCTOOL INC et ROCTOOL GMBH.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Votre Conseil d'Administration a motivé cette convention indiquant que celle-ci était dans l'intérêt de la société.

- Avec les sociétés ROCTOOL, ROCTOOL INC, ROCTOOL GMBH, ROCTOOL TAIWAN, ROCTOOL KABUSHIKI KAISHA, ROCTOOL SHANGHAI -
Convention d'opération courante

Personne concernée : Monsieur Mathieu BOULANGER, Directeur Général de la société ROCTOOL.

Nature et objet :

Le 31 mai 2018, votre société a accordé à ROCTOOL INC, ROCTOOL GMBH, ROCTOOL TAIWAN, ROCTOOL KABUSHIKI KAISHA, ROCTOOL SHANGHAI, le droit d'utiliser la technologie développée par la société ROCTOOL.

Les ventes sont réalisées par ROCTOOL.

A ce titre, une commission de 15 % sur les ventes des produits et services vendus, est versée par ROCTOOL à ses filles.

Modalités :

Aucune refacturation n'a été réalisée aux sociétés ROCTOOL INC, ROCTOOL GMBH, ROCTOOL TAIWAN, ROCTOOL SHANGHAI et ROCTOOL KABUSHIKI KAISHA au titre de l'exercice 2021.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Votre Conseil d'Administration a motivé cette convention indiquant que celle-ci était dans l'intérêt de la société.

- Avec les sociétés ROCTOOL, ROCTOOL INC, ROCTOOL GMBH, ROCTOOL TAIWAN, ROCTOOL KABUSHIKI KAISHA, ROCTOOL SHANGHAI - Avance de trésorerie

Personne concernée : Monsieur Mathieu BOULANGER, Directeur Général de la société ROCTOOL.

Nature et objet :

Votre société a conclu le 30 juin 2018 une convention d'avance de trésorerie avec ses filiales.

Les avances de trésorerie sont rémunérées à un taux d'intérêt capitalisé annuel équivalent à la somme du taux Euribor 6 mois au jour de l'avance plus 1 %.

Modalités :

Le montant des avances de trésorerie et des intérêts facturés par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont répartis de la manière suivante :

	Solde du compte courant à la clôture	Intérêts facturés sur l'exercice 2021
ROCTOOL INC	481.333,53 €	32.698,29 €
ROCTOOL GMBH	975,79 €	13.179,88 €
ROCTOOL TAIWAN	41.530 €	2.953,68 €
ROCTOOL KABUSHIKI KAISHA	20.495,04 €	8.864,34 €
ROCTOOL SHANGHAI	1.131.624,61 €	28.366,40 €
TOTAL	1.675.958,97 €	86.062,59 €

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Votre Conseil d'Administration a motivé cette convention indiquant que celle-ci était dans l'intérêt de la société.

Fait à Lyon, le 13 avril 2022.

Les Commissaires aux comptes,

Avvens Audit
Membre de Crowe Global

Romuald COLAS



S3C Gestion

Bruno DEBRUN

